**Le besoin d’une politique nationale des loisirs au Canada**

**— Brève historique et état de la situation —**

Cette présente communication est une discussion pour ‘expliquer plus’ afin de ‘comprendre mieux’ les divers points de repère à propos du besoin d’une application modérée d’une politique nationale des loisirs au Canada tout en exposant un bref aperçu et état de la situation à ce jour. Cela, je l’espère, remettra en avant-plan la question des loisirs dans sa perspective de débat public et donnera l’heure juste concernant quelques éléments-clés d’une définition consensuelle des loisirs afin de remettre en mouvement cet ‘impensable connu’, où des expériences notables comme moments éthico-spirituels apparaissent par images intermittentes et successives dans la conscience quotidienne des gens tout en promulguant une signification sociale et spirituelle des loisirs. Autrement dit, ces moments éthico-spirituels étant de type auto-régulatoire favorisent la personnalisation des sujets-individuels et suggèrent prestement la question existentielle du *« Comment-vivre ? »* en reconnaissant l’affirmation de Paul Ricœur – et je cite – « de vivre-bien avec et pour les autres dans des institutions justes et de s’estimer soi-même en tant que porteur de ce vœu »[[1]](#endnote-1) – fin de la citation –. C’est pourquoi l’approche philosophique ricœurienne sous-entend forcément un travail de connaissance de soi, de recherche en équipe par délégation et de coopération authentique en vue d’un but collectif. Dans cette visée, chacun retrouve intimement son intérêt propre et des valeurs partagées afin de promouvoir le bien-commun dans le monde social et des liens tissant allègrement les communautés entre elles. Ainsi, l’approche philosophique ricœurienne propose donc un sens de la vie porteur de diverses spiritualités qui font mordre pleinement à la vie tout en permettant aux sujet-individuels personnalisés de se situé dans un contexte réellement ludique.

À cela, il est de bon ton de paraphraser Ted Storey[[2]](#endnote-2) qui affirme que les premiers objectifs de la pratique des loisirs est d’accroître l’épanouissement personnel, d’améliorer la qualité de la vie et de permettre la régénérescence du tissu social. Il avance également qu’il existe un mouvement de fond vers l’accomplissement d’un accord législatif au Canada à propos des loisirs. Depuis lors, plusieurs soubresauts économiques et changements sociaux affectant la stabilité parmi les divers paliers gouvernementaux, c’est-à-dire fédéral, provinciaux et territoriaux, à éroder la volonté politique et celle du grand public à cette prise de conscience vitale de toute l’importance des loisirs comme phénomène cruciale de société. La question qui est là devant nous est quel serait le rôle fondamental des professionnels intervenant dans ce domaine de service social en vue d’une co-construction et d’une co-élaboration de sens de la politique nationale des loisirs au Canada ?

Cherchant à éviter les méandres d’une historicité exhaustive de ce profond mouvement de fond, notons que tout récemment les ministres du Loisir et du Sport des divers provinces et territoires canadiens, excepté le Québec, ont approuvé conjointement le *Cadre stratégique pour les loisirs au Canada* en date de février 2015. Ce document politique d’envergure établit les bases fondamentales et les orientations d’une politique canadienne renouvelée des loisirs d’un océan à l’autre. Il circonscrit en quelque sorte des politiques, des documents d’orientation et des plans d’action parmi les provinces canadiennes et territoires en respectant leurs réalités sociales spécifiques. M’appuyant sur l’article éclairant de Dr Marc-André Lavigne intitulé : *Une nouvelle politique canadienne du loisir — Analyse du Cadre stratégique pour le loisir au Canada*, cet académicien reprend les cinq priorités d’action de ce texte révélateur de l’identité nationale canadienne – et je cite – :

1. Favoriser l’adoption d’un mode de vie physiquement actif grâce au loisir ;

2. Renforcer l’intégration et l’accessibilité au loisir pour les populations confrontées à des obstacles les empêchant de participer aux activités ;

3. Aider les gens à nouer des liens avec leur environnement grâce au loisir ;

4. [Permettre] des environnements favorables à la pratique ; et

5. Assurer la viabilité et le développement du secteur du loisir[[3]](#endnote-3) – fin de la citation –.

Toutefois, il y a une ombre au tableau, car ce document politique a été manifestement affaibli par l’absence du ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport du Québec de l’époque qui, comme il a été préalablement évoqué, n’a pas assisté à cette rencontre historique irréversible. Ce qui fait que cela entraîne des débats houleux autour de la question touchant le chevauchement des domaines de compétences que réclame le Québec. La question qui se pose avant tout est comment tendre vers un ‘Québec fort dans un Canada uni’ respectant le leitmotiv de ‘l’unité dans la diversité’ ?

Devant les problèmes de la relève en loisir, de l’accroissement du temps libre inévitable, de la lutte quotidienne envers le chômage et la précarité de l’emploi, de la rareté possible des ressources alimentaires et par surcroît l’augmentation de la population, des tensions parfois ardues entre les générations, de la prise hâtive de la retraite et de l’intégration souhaitée d’un retour au travail chez les personnes aînées, il est louable de s’inspirer des réflexions du Dr Marc-André Lavigne et du Dr André Thibault que dans le contexte d’une société en changement, il y a toute l’importance – et je cite –, « cette capacité de penser autrement, de faire mieux avec moins socialement et administrativement [étant] porteuse de la reconnaissance de l’expertise professionnelle en loisir par la population et les décideurs »[[4]](#endnote-4) – fin de la citation –. Ainsi, à titre d’exemple, la question de l’ajustement de la semaine de travail de 4 jours et du week-end de 3 jours pour l’ensemble des sujets-individuels personnalisés qui sont en contexte de travail est une solution pragmatique et inexorable d’avant-garde pour créer davantage de possibilités d’emplois au bénéfice du plus grand nombre à travers le territoire canadien et éviter ainsi un type de corporatisme injuste et mortifère entre les générations.

Par ailleurs, il est fort pertinent de souligner l’apport bienfaisant de Tim L. Burton qui confirmait en 1977 les profonds symptômes de la maladie dont souffre le réseau des services de loisir au Canada. L’un d’entre eux est qu’il n’existe pas de définition explicite, sans équivoque et rassembleuse de cette praxis humaine dans la société canadienne, ce qui amène de la confusion et des conflits territoriaux dans l’élaboration des politiques sociales des loisirs parce que les diverses hiérarchies des structures bureaucratiques sont plus axées à se replier sur eux-mêmes étant ainsi constitué en silos, où les professionnels en loisir devraient plutôt interagir en prenant des décisions éthico-spirituels éclairées de façon personnelle et en délibération. Pour cet auteur décisif, la solution viendra de l’urgence de la situation elle-même, où les divers paliers de gouvernements devront prendre en compte de toute l’opportunité de la politique nationale des loisirs au Canada, car celle-ci incluant la pratique sportive et les activités socio-culturelles, dispose en effet des diverses paramètres législatifs de ces besoins sociaux qui sont aussi déterminants que la santé et l’éducation, et amplement valorisées et comprises dans l’ensemble de la conscience sociale. Au-delà de vœux pieux, le palier fédéral devra être en mesure de personnifié un véritable leadership pour une telle politique par des affirmations publiques ponctuelles menant à sa bonne fin puisqu’il a le devoir politique et l’obligation moral de réévaluer son rôle, ses buts, ses orientations, sa règlementation et son pouvoir discrétionnaire à accorder dans un esprit de service des ressources financières d’appoints et des subsides plus adaptés afin de promouvoir, d’améliorer et de renforcer la qualité de la vie des citoyens et citoyennes au Canada. Certes, il est adéquat d’associer à cette problématique d’une définition consensuelle des loisirs que, trop souvent, il a existé parmi les penseurs spécialistes de cette praxis humaine une nette difficulté à cette réalisation causée en grande partie par la jalousie et la haine des uns pour les autres. Le Dr Jean-Claude Pageot, ex-directeur au département des sciences du loisir de l’Université d’Ottawa fut dans sa carrière universitaire un vif critique des institutions, même celle qu’il l’a nourri, à émis l’hypothèse en 1977 que le loisir n’est pas un moyen, mais possède sa propre finalité. Or, d’après nous, le loisir est plutôt un moyen pour une plus grande fin et surtout selon le sociologue du loisir américain John R. Kelly : *un état de devenir*.

Afin d’éluder l’inertie sociale à propos des loisirs, une enquête Delphie serait la solution providentielle à la réalisation d’une définition consensuelle des loisirs par laquelle les principaux penseurs spécialistes contribueront à leur propre manière à l’édification d’une telle définition et regroupera les points d’ancrage de ce phénomène social complexe. De plus, cette définition aura à s’arrimer en prenant le pouls du grand public parce que la pratique des loisirs demeure avant tout une vive expérience de type spirituelle et que sa réalisation ne devrait surtout pas provenir uniquement des spécialistes eux-mêmes, mais en écoutant particulièrement l’expérience des praticiens et praticiennes des loisirs par une étude simultanée de type qualitatif de portée phéménologique ainsi qu’une enquête empirique de type quantitatif afin de dynamiser le débat public. Une définition rassembleuse et inclusive des loisirs respectera le principe sacré inaliénable de la participation du grand public dans un contexte processuel du vieillissement inéluctable de la population. De sorte que, pour reprendre le rêve éveillé de Ted Storey, le mouvement de fond de la politique nationale des loisirs suivra son cours et deviendra une réalité tangible pour tous les citoyens et citoyennes au Canada dans un très proche avenir.

De plus, la politique nationale des loisirs au Canada ne peut se réaliser sans une nouvelle prise en considération des thématiques du sport et de la culture. En effet, à titre d’exemple, l’un des effets symptomatiques que l’on assiste est celui des problèmes navrants de l’obésité et de la sédentarité causée par les effets nocifs de la surproduction, de la surconsommation, du perfectionnisme extrême dans une société hypermoderne et cybernétique de haute-technologie. À la suite du Dre Lucie Thibault et du Dr Jean Harvey, et ce, à partir de leur ouvrage *Sport Policy in Canada*[[5]](#endnote-5) publié en 2013, il existe un besoin pressant à encourager et supporter la participation du sport de masse, à promouvoir l’inclusion des désavantagés de la société, les femmes, les peuples autochtones, les personnes ayant un ou des handicapes, les minorités linguistiques ainsi que les familles de bas revenus. Ainsi, à titre d’exemple, le sport intra-mural aura nécessairement une place privilégiée dans les écoles canadiennes accompagné par l’octroi de moyens financiers équitables et conforment aux besoins du moment.

Finalement, sachant que les loisirs est *lieu de culture* et de la manifestation nombreuses de spiritualités favorisant le bien vieillir des sujets-individuels personnalisés, les loisirs comme l’atteste le philosophe platonicien Josef Pieper en 1952, est une « attitude spirituelle et mentale », une « attitude de l’esprit » et une « condition de l’âme ». C’est également « une attitude de non-activité, de calme intérieur, de silence ; il signifie de ne pas être ‘occupé’, mais laisser les choses arriver d’elles-mêmes »[[6]](#endnote-6). Avec le temps, les sujets-individuels personnalisés prendront davantage conscience que la pratique des loisirs améliore la santé globale et prévient assurément la possibilité de maladie. Comme résultat probant à la santé, il permet de plus, selon les Dr George Karlis, Dre Sotiria Grafanaki et M. Jihan Abbas, d’être « relié à la quête de trouver Dieu », de « créer et découvrir le sens de la vie » et d’être « relié avec nous-mêmes et les autres »[[7]](#endnote-7). En ce sens, la pratique des loisirs n’est pas une expérience frivole ou secondaire, mais constitue un vecteur fondamental d’humanisation en contenant en lui-même une dynamique synergique puisqu’il est un principe intégrateur du sacré au développement personnel dans le monde social et des communautés au Canada.

Pour terminer, à la suite de l’éminent sociologue du loisir, le regretté Joffre Dumazedier, résistant français et l’un des initiateurs de l’Éducation populaire en France, il s’agit d’éviter des relents de défaitisme et inscrire nos efforts quotidiens envers des décisions indubitables présentant un sens à l’action afin de promouvoir toute la vitalité et l’espérance que sous-entend le loisir public au Canada. Dans cette perspective, l’équilibre entre les secteurs des loisirs c’est-à-dire du loisir public, du loisir commercial et de l’action bénévole est sur la bonne voie du succès pour l’enrichissement spirituel pleine et entière des citoyens et citoyennes au Canada. Merci de votre généreuse attention !

Gervais Deschênes, Ph. D.

Université du Québec à Chicoutimi

**Notes**

1. Paul Ricœur (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil, p. 406. [↑](#endnote-ref-1)
2. Ted E. H. Storey (1990). La quête d’une politique nationale sur le loisir - Un bref historique. *Recreation Canada*. [↑](#endnote-ref-2)
3. Marc-André Lavigne (2015). Une nouvelle politique canadienne du loisir - Analyse du Cadre stratégique pour le loisir au Canada. Trois-Rivières : Observatoire québécois du loisir, 12(13), 1–4. [↑](#endnote-ref-3)
4. Marc André Lavigne et André Thibault (2016). Enjeux du loisir public québécois : les dimensions administrative et professionnelle. Trois-Rivières : Observatoire québécois du loisir, *13*(16), 6. [↑](#endnote-ref-4)
5. Lucie Thibault and Jean Harvey (2013). *Sport Policy in Canada*. Ottawa : University of Ottawa Press. [↑](#endnote-ref-5)
6. Josef Pieper (1952). *Leisure : The basis of culture*. New-York: Pantheon Books. [↑](#endnote-ref-6)
7. George Karlis, Sotiria Grafanaki et Jihan Abbas (2002). Leisure and spirituality: A theoritical model. *Loisir et Société/Leisure and Leisure*, *25*(1), 205–214. [↑](#endnote-ref-7)